

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 1^{er} JUIN 2016 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 45
: Conseil communal : 9

EXCUSE-E-S : Mme Sandra HERREN (UDC)
MM. Claude BAYS (PDC), Samuel BRÜGGER (UDC), Robert GIRARDIN (PS) et
Bertrand SPÄTH (PVL)

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER PERRITAZ, avec la collaboration de
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016
2. Examen et adoption des comptes 2015 et du rapport de gestion 2015 (message 01-16)
3. Adoption du nouveau règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires (message 02-16)
4. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
5. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente, ouvre la séance en saluant **Introduction**
Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Luc MONTELEONE, le public, ainsi que les représentants de la presse.

La Présidente informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Mme WIDMER-COMMENT relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. La liste des présences circule pour signature.

Afin de faciliter le comptage des voix, si nécessaire, Mme Line WIDMER-COMMENT demande à chacun de lever de façon bien distincte son carton de vote.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour : ce dernier est adopté à l'unanimité. **Décision**

Mme WIDMER-COMMENT excuse l'absence de : Mme Sandra HERREN (UDC), M. Claude BAYS (PDC), M. Samuel BRÜGGER (UDC) M. Robert GIRARDIN (PS) et M. Bertrand SPÄTH (PVL).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016

La Présidente constate que le procès-verbal de la séance du 27 avril 2016 **Intervention de la Présidente**
ne suscite aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2016 est donc adopté à la majorité évidente, avec une abstention. **Décision**

2. Examen et adoption des comptes 2015 et du rapport de gestion 2015 (message 01-16) **Intervention de la Présidente**

Selon l'article 32 du règlement du Conseil général, Mme WIDMER-COMMENT précise que l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen des comptes. Par contre, une demande de renvoi est possible : constatant que cette possibilité n'est pas utilisée, la Présidente passe la parole au Conseil communal.

M. Jean-Pierre OERTIG, au nom du Conseil communal, se réjouit du résultat positif et surprenant des comptes 2015, à l'instar des comptes d'autres communes et du canton. En relevant que de nombreuses explications sur **Intervention du Conseil communal**

ces comptes sont fournies dans les commentaires, il appelle à la prudence pour l'avenir, dès lors que des nuages gris s'annoncent dès 2017.

Trois éléments ressortent très clairement du résultat des comptes 2015 : la maîtrise globale des charges, notamment celles de l'administration, les intérêts passifs et amortissements obligatoires qui sont inférieurs aux attentes, et la forte hausse du rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales. M. OERTIG estime utile de faire un petit retour en arrière et rappelle qu'en 2014, le Conseil communal annonçait une hausse d'impôt assez importante. Lorsque l'on consulte les comptes 2015, on se demande évidemment quelle mouche a piqué le Conseil communal à ce moment-là. Il faut cependant revenir sur le contexte qui existait à l'époque de la présentation des budgets 2015, que M. OERTIG récapitule de la sorte :

- 11 exercices déficitaires entre 1998 et 2013
- Budgets déficitaires 2014 (1,6 mio.) et 2015 (1,7 mio.)
- Nombreux investissements selon PF 2015 – 2019
- Ecole de Grand-Pré : charges futures par rapport à l'investissement de 15 mio. (amortissement seul 3 % par année ou Fr. 450'000.-)

Résultat 2014 pas connu lors de la mise en place du budget 2015

Au sujet du plan financier, M. OERTIG signale qu'il sera mis à jour en fin d'année. Ce plan tiendra évidemment compte des objectifs que devront se fixer tous les responsables de dicastère et des priorités qui seront mises pour les cinq prochaines années.

Pour ce qui est des charges de l'école de Grand-Pré, M. OERTIG explique qu'un retard dans la réception des factures a conduit au report de l'amortissement y relatif. Dans le budget 2015, le Conseil communal avait pris en compte la charge de cet amortissement, à hauteur de 450'000 francs. Comme le résultat de l'exercice 2014 n'était alors pas connu, le Conseil communal était parti sur une situation qui l'avait incité à proposer une telle hausse d'impôt. On ne peut donc dire qu'il y a eu de l'approximation dans le calcul des nouveaux coefficients.

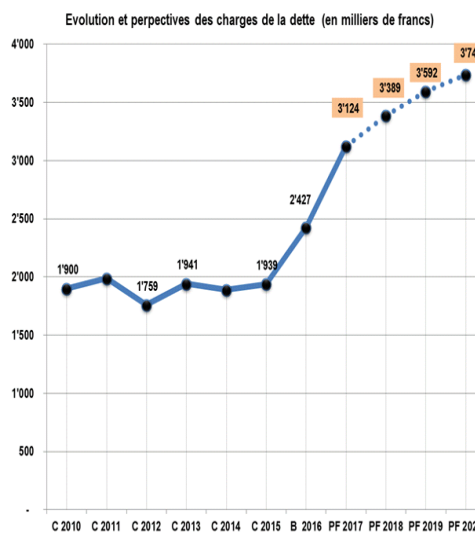
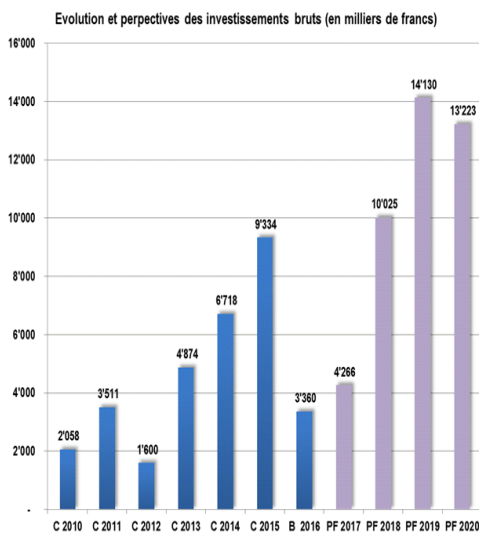
Qui	Comptes	Budgets	Ecarts
Confédération	+ 2,3 <u>mia.</u>	+ 400 <u>mio.</u>	+ 1,9 <u>mia.</u>
Etat de Fribourg	+ 24 <u>mio.</u>	+ 20'000	+ 23,8 <u>mio.</u>
Commune Marly	+ 22'702	- 1'706	+ 1'729

M. OERTIG se dit heureux du résultat de la commune de Marly, qui se retrouve avec un bénéfice de 22'702 francs, donc un écart de plus de 1,7 million. Il répète que beaucoup de petites et de grandes communes, le Canton, la Confédération sont dans la même situation et ont bénéficié d'une fiscalité qui a pris l'ascenseur.

M. OERTIG pense également, en regard de la situation à fin 2014, qu'il est important de se souvenir des investissements et des charges de la dette.

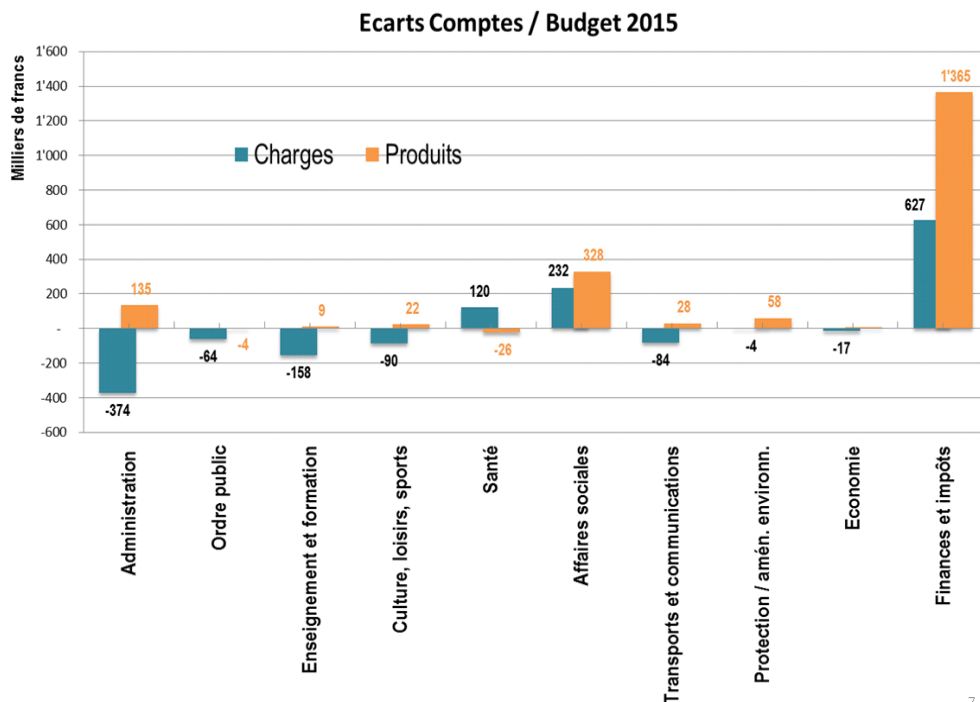
Investissements et charges de la dette

Comptes 2015



Il souligne la chance de bénéficier de taux d'intérêts extrêmement bas. Selon le plan financier toutefois, cette charge des intérêts va probablement monter de manière massive.

Pour ce qui est des écarts essentiels, M. OERTIG les présente de la manière suivante :



L'écart le plus important se situe au niveau des finances et impôts, puisqu'il est de 1'365'000 francs. Il existe également une amélioration des charges liées, comme aux écoles par exemple ou à l'aide sociale. M. OERTIG constate que les pronostics communiqués par différentes institutions et le Service des communes se sont avérés en dessus de la réalité.

Il poursuit avec le tableau ci-après, relatif à la fiscalité :

Fiscalité	Comptes 2015	Ecart B15/C15	Budget 2015
Impôt sur le revenu (personnes physiques)	16'491'544	↓ -58'456	16'550'000
Impôt sur la fortune (personnes physiques)	2'098'648	↑ 433'648	1'665'000
Total personnes physiques	18'590'192	375'192	18'215'000
Impôt sur le bénéfice (personnes morales)	2'223'617	↑ 1'068'817	1'154'800
Impôt sur le capital (personnes morales)	498'206	↑ 67'206	431'000
Total personnes morales	2'721'823	1'136'023	1'585'800
Impôt à la source	643'871	↑ 43'871	600'000
Impôt sur les prestations en capital	484'462	↑ 54'462	430'000
Contribution immobilière	3'203'497	↑ 13'497	3'190'000
Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	249'487	↓ -150'513	400'000
Impôt sur les mutations	546'883	↓ -103'117	650'000
Impôt sur les donations et les successions	37'602	↓ -12'398	50'000
Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur	441'185	↓ -8'915	450'100

Au niveau de l'impôt sur la fortune des personnes physiques, M. OERTIG relève l'écart de 433'648 francs par rapport au budget 2015 ; pour l'impôt sur

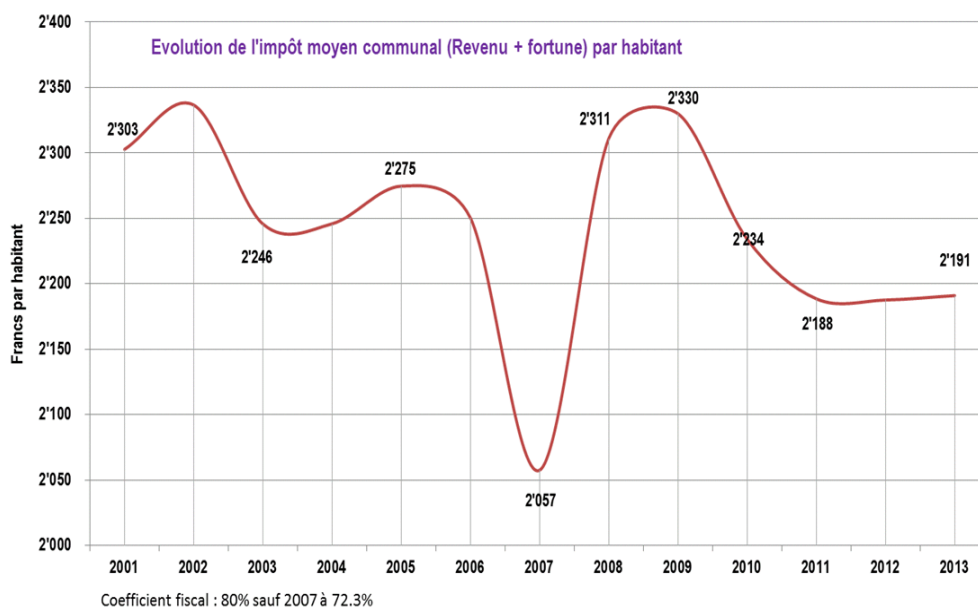
le bénéfice des personnes morales, il souligne l'écart de 1'068'817 francs. Selon les commentaires donnés, M. OERTIG répète qu'il existe également un report de rendement de l'exercice précédent. Il explique que les résultats contenant des flèches rouges concernent des objectifs à fixer très aléatoires, car ils sont basés sur des calculs des cinq dernières années. Contrairement à ce qu'annonçait le canton lors de la décision de ses mesures d'économies, M. OERTIG constate que le rendement de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur est déficitaire d'environ 9'000 francs.

Les perspectives pour les cinq prochaines années sont les suivantes :

- *Charges du complexe Grand-Pré dès 2017*
- *Réforme de l'imposition des entreprises RIE III*
- *Evolution des recettes fiscales de 2008 – 2013*
- *Maintien du cap pour économies potentielles*

M. OERTIG répète que les charges du complexe de Grand-Pré vont s'élever à 450'000 francs. Pour ce qui est de la réforme de l'imposition des entreprises, la presse annonce une perte d'environ 18 millions pour Sarine-Campagne. M. OERTIG se dit intéressé de connaître la perte envisagée pour notre commune.

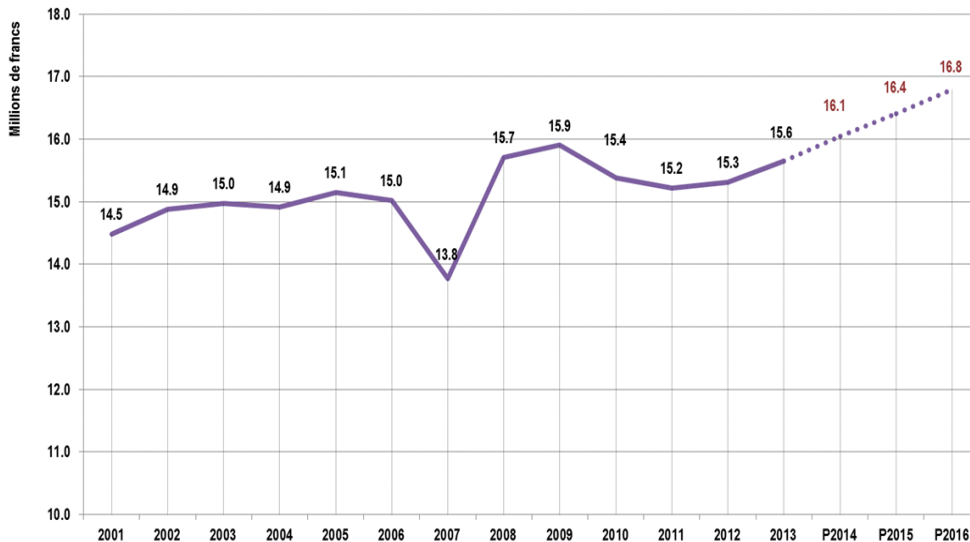
Au sujet de l'évolution des recettes fiscales, M. OERTIG estime important de consulter les statistiques cantonales, c'est-à-dire les résultats définitifs. Cela donne des tendances importantes.



De 2001 à 2013, M. OERTIG constate que Marly est passée de 2'303 francs de moyenne d'impôt par habitant à 2'191 francs, avec une population légale

de 7'919 habitants. Il relève donc une certaine stagnation qui est un indicateur très important à considérer dans les prévisions de rentrées fiscales futures.

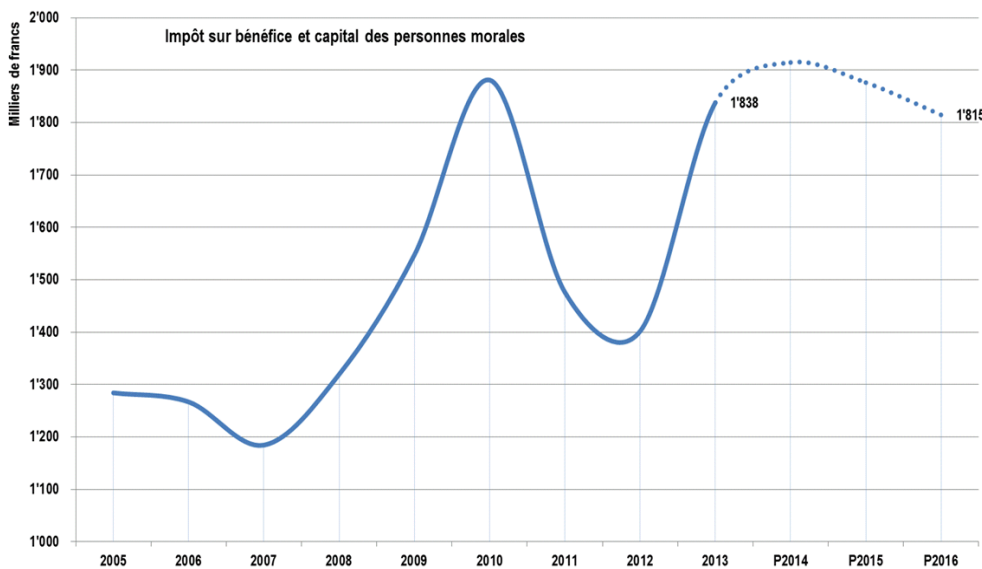
Quant au rendement de l'impôt sur le revenu pour Marly, il a évolué comme suit :



Coefficient fiscal : 80% sauf 2007 à 72.3%

De 2001 à 2013, M. OERTIG indique que Marly est passée de 14,5 millions à 15,6 millions. Il précise toutefois que les prévisions sont ascendantes et qu'il y aura lieu de voir dans deux ans si elles étaient correctes. Il relève donc une différence de plus de 1,1 million en douze ans.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales est la suivante :



M. OERTIG explique que le plongeon de la courbe est dû à la crise financière de 2008-2009. Les prévisions quant à elles montrent une courbe

dans un premier temps ascendante, puis descendante d'ici 2016.

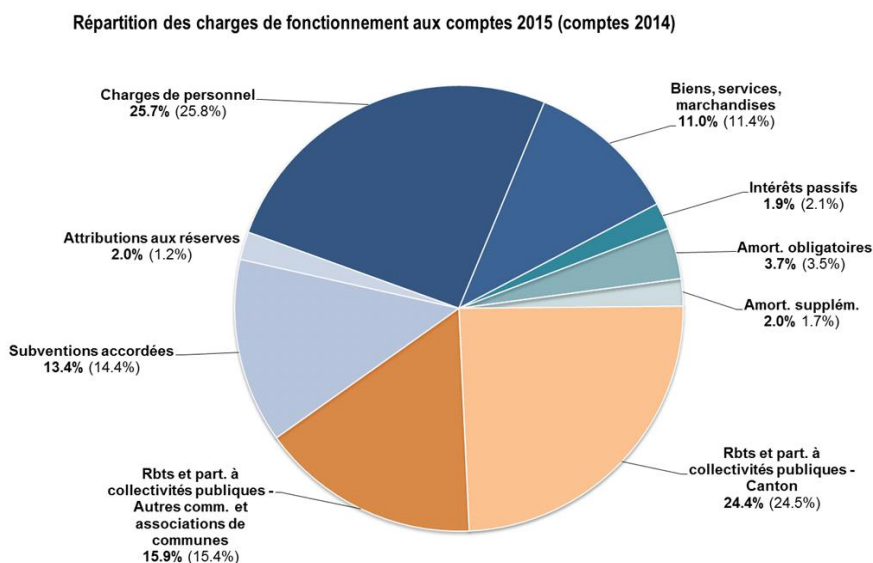
M. OERTIG souligne tout de même une belle embellie.

➤ **Comptes 2015**

Les comptes de fonctionnement 2015 :

	Comptes 2015	Budget 2015	Variations en %	
	<i>Milliers de francs</i>			
Produits	39'872.3	38'165.9	1'706.5	4.5%
Charges	39'849.6	39'872.2	-22.6	-0.1%
Résultats	+22.7	-1'706.4	+1'729.1	

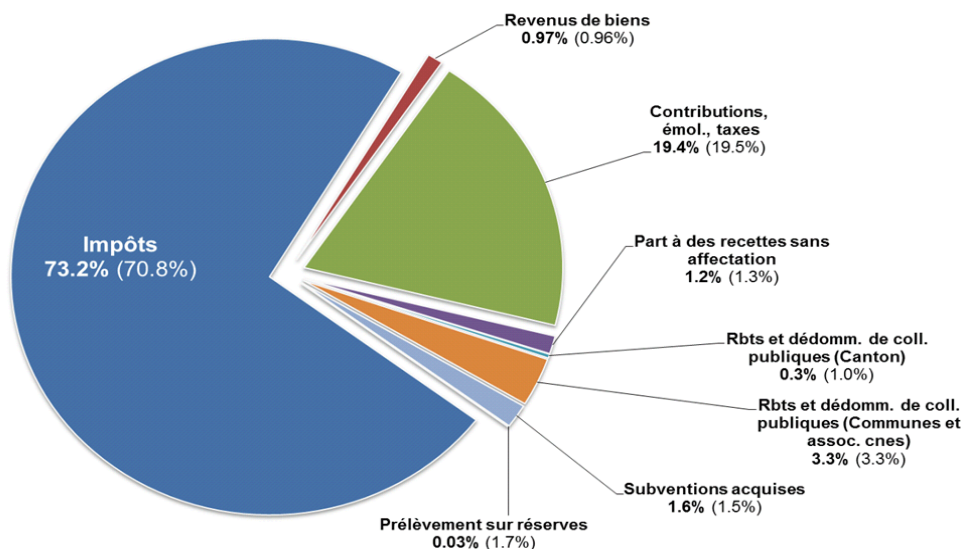
La répartition des charges de fonctionnement :



Selon M. OERTIG, il est important de relever que sur environ 75 % des charges la commune n'a pas ou que peu de maîtrise.

Au niveau des produits, M. OERTIG les commente ainsi :

Répartition des produits de fonctionnement aux comptes 2015 (comptes 2014)



Il indique qu'impôts et taxes représentent pratiquement 94 % de recettes. Ceci permettra d'être plus à l'aise pour des investissements futurs.

Pour les investissements, M. OERTIG explique que la différence par rapport au montant prévu au budget se rapporte à l'amortissement de l'école de Grand-Pré, notamment.

Comptes 2015 - investissements

	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
<i>Milliers de francs</i>			
Dépenses	9'333.6	18'977.0	6'718.0
Recettes	760.0	399.0	152.4
Investissements nets	8'573.6	18'578.0	6'565.6

Pour terminer, M. OERTIG annonce une erreur dans les comptes 2015, en page 3. Si les chiffres mentionnés à l'horizontal pour les écarts et les écarts finaux sont tout à fait corrects, les écarts au niveau des soldes sont erronés, suite à un problème de formule mathématique. Le Service des finances s'en excuse. La page rectifiée figure en annexe du présent procès-verbal.

Mme Line WIDMER-COMMENT indique qu'il y a 45 Conseillers généraux présents. **Intervention de la Présidente**

Rapport de la Commission financière sur les comptes de la commune de Marly pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015**Rapport de la
Commission financière**

Après avoir remercié la Commission financière nouvellement créée, Mme Séverine LAGO précise que, selon la loi sur les communes, l'organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport à la Commission financière. Cette dernière prend ensuite position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général. L'organe de révision a effectué son travail durant la période du 4 au 8 avril 2016. La Commission financière a reçu le rapport préliminaire (Management Letter 2015) le 10 mai 2016.

Ce rapport a été commenté aux membres de la Commission financière en date du 17 mai par M. Sottaz, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, diverses informations complémentaires ont été fournies et M. Sottaz a répondu de façon très satisfaisante à l'ensemble des questions posées. Il est notamment ressorti de la discussion certains points sur lesquels une attention particulière du Conseil communal est souhaitée, notamment :

- la mise en place d'une gestion des immobilisations, afin de mettre en relation les différents inventaires avec les chiffres de la comptabilité ; préconisée depuis deux ans par l'organe de révision et, depuis plusieurs années, par la Commission financière.
- l'intégration de tous les salaires du personnel de la commune dans un programme salaire adapté à ses besoins, afin d'appliquer une gestion administrative uniforme des salaires.

L'organe de révision a en outre relevé dans les comptes TVA un décalage sur l'exercice 2016 d'environ CHF 66'000.-, dû notamment à l'absence de calcul de la réduction de l'impôt préalable pour les années 2014 et 2015.

Sur la base du rapport de révision et de l'entretien avec M. Sottaz, la Commission financière est convaincue que les comptes 2015 ont été tenus de manière précise et professionnelle.

Comptes 2015*Le compte de fonctionnement*

La Commission financière observe un excédent de produits de CHF 22'702.25, dû notamment à :

- une très bonne maîtrise des charges, en particulier celles de l'administration communale (rubrique n° 0, ainsi que de nombreuses autres rubriques) ;

- des charges liées, inférieures aux données reçues des services extérieurs ;
- ainsi que des recettes fiscales bien supérieures aux attentes ; en particulier celles des impôts sur le bénéfice des personnes morales et celles de l'impôt sur la fortune des personnes physiques.

Le concours de ces éléments a permis de dégager un résultat d'exercice positif tout en permettant des amortissements supplémentaires d'importance en 2015. On ne peut à ce titre que féliciter le Conseil communal. Toutefois, la Commission financière appelle à la prudence et partage l'inquiétude du Conseil communal face à l'augmentation de bon nombre de charges liées* (comptes 2014 et 2015) en regard d'une certaine volatilité des recettes fiscales (-2,52 Mio en 2013 et +1.36 Mio en 2015). *Message 01/16, page 6, paragraphe 3, 2ème ligne.

Le compte des investissements

Un excédent de dépenses de CHF 8'573'582.65.

Cet excédent de dépenses est de CHF 2 millions supplémentaires à celui de 2014, mais près de CHF 10 millions inférieurs à celui budgétisé pour 2015. Les investissements, terminés à fin 2015, affichent un boni de plus de CHF 588'909.80. Le montant disponible pour les investissements déjà votés jusqu'alors - à reporter en 2016 - s'élève ainsi à CHF 9'799'144.72, dont plus de 50% sont relatifs au complexe de Grand-Pré.

La dette communale

Les investissements consentis pour la nouvelle école primaire de Marly Grand-Pré affectent sensiblement la dette communale. Depuis 2013, celle-ci est en nette progression. Les futurs investissements à prévoir (votés, en relation par exemple avec des rénovations de bâtiments) maintiendront cette tendance à la hausse.

Pour conclure et au nom de la Commission financière, Mme Séverine LAGO propose d'accepter les comptes 2015 tels que présentés, ainsi que le rapport de gestion 2015. Elle remercie sincèrement le Conseil communal pour son travail et, plus particulièrement, le Conseiller communal en charge des finances ainsi que le Chef du service des finances pour des aspects formels tels que leur nouvelle présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2015, mais aussi et surtout, pour leur engagement au quotidien, aux côtés des autres membres du Conseil communal, dans la maîtrise et le suivi des charges dites « non liées ».

En finalité, bien que le résultat de l'exercice passé soit dans les chiffres noirs, dans un contexte d'environnement fiscal incertain (notamment celui des entreprises) et d'investissements prévisibles à termes d'ores et déjà votés, la Commission financière encourage le Conseil communal à poursuivre son application au quotidien dans sa recherche d'économies au niveau des charges maîtrisables.

Mme Line WIDMER-COMMENT ouvre la discussion.

***Intervention de la
Présidente***

M. Julien D'AGOSTINI (PS) informe que le Groupe socialiste a examiné les comptes 2015 avec soin. Il a constaté de manière générale que les autorités communales tiennent cette comptabilité avec attention et avec sérieux. Les investissements consentis par le Conseil général ne sont pas dépensés sans compter, mais plutôt avec mesure et limités au minimum. Ils affichent ainsi des bonis de près de CHF 590'000.-.

***Intervention de
J. D'AGOSTINI***

Le Groupe socialiste est par contre plus inquiet sur les comptes de fonctionnement. Les charges non-liées que sont les frais de formation (personnel communal, protection de la population intercommunale, Marly-Sympa, crèche communale, aménagement du territoire) et les frais d'entretien (chemins publics, installations sportives, déneigement des routes, canalisations de routes, des ruisseaux et des rivières) sont régulièrement à la baisse alors que les taxes (amendes de police, taxes d'exemption des pompiers, facturation de routes et place de stationnement, facturation de services éditaires) et les loyers (halles de gym, locaux scolaires, domaines communaux et droits de superficie) sont à la hausse. Cela est le reflet d'une politique d'économies à tout prix qui se traduit dans les faits par une diminution du service à la population et de report systématique des investissements nécessaires. Cette politique de vision à court terme et de raclage de fonds de tiroirs imposée par la majorité du législatif le pousse dans un cercle vicieux qui a pour conséquence de réduire l'attractivité de notre commune.

A première vue, on pourrait se réjouir de la bonne surprise de boucler les comptes 2015 avec un excédent de produits de près de CHF 740'000.-, avant amortissements supplémentaires, plutôt que la perte de CHF 1'700'000.- budgétisée. En revenant un peu en arrière, M. D'AGOSTINI relève que le budget 2015 a été établi juste après la douche froide des comptes 2013 qui présentaient une perte finale de près de CHF 2'000'000.-, avec notamment des pertes d'impôts de CHF 1'900'000.- sur le revenu des personnes physiques et CHF 1'300'000.- sur le bénéfice des personnes

morales. Dans l'effolement qui a suivi, en décembre 2014, le Conseil général supprimait entre autre l'aide au logement des personnes à revenu modeste, chiffrée à environ CHF 60'000.-. Aujourd'hui, deux ans plus tard, on enregistre de surprenantes recettes excédentaires d'impôts de CHF 430'000.- sur la fortune des personnes physiques et de CHF 1'100'000.- sur le bénéfice des personnes morales, ce qui discrédite certaines économies votées. Le Parti socialiste de Marly ne peut pas se féliciter de cette situation, après que la majorité du législatif communal ait honteusement sacrifié ces concitoyens les plus démunis, dans un moment particulièrement difficile, pour présenter un budget plus convenable !

Le Groupe socialiste invite le Conseil communal à mieux comprendre les causes des fortes variations de recettes d'impôts citées précédemment, qui encouragent certains à couper encore plus dans nos dépenses déjà exsangues.

D'autre part, les chiffres de la dette communale présentés dans le message 01/16 et le rapport de gestion sont certes inquiétants, mais il faut les placer dans un contexte plus global. Notre dette par habitant est encore sensiblement plus basse que celle de nos voisins de Villars-sur-Glâne et de la ville de Fribourg. Par contre, la commune de Marly possède un parc immobilier vieillissant et insuffisamment entretenu. Nous souffrons d'un retard important dans nos investissements. Il est grand temps de revenir à un entretien décent de nos bâtiments communaux et de consentir les investissements nécessaires à cela.

Pour conclure, le Parti socialiste demande au Conseil communal de maintenir toute sa vigilance dans sa gestion des finances, de prendre les mesures nécessaires pour consolider une situation financière saine à plus long terme, tout en assurant un service de qualité à la population.

M. Dimitri MAGES, au nom du Groupe UDC, remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation des documents comptables de qualité. Ces documents ont permis d'analyser les comptes de manière efficace. Le Groupe UDC est satisfait des résultats présentés par la commune de Marly pour son exercice 2015. Malgré une légère baisse concernant l'impôt sur les revenus, l'augmentation des rentrées fiscales, notamment pour l'impôt sur la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales, est réjouissante. Ces chiffres positifs ne sont pas entièrement le fruit du hasard, raison pour laquelle M. MAGES tient à saluer le travail effectué par le Conseil communal in corpore, et particulièrement M. Jean-Pierre OERTIG,

***Intervention de
D. MAGES***

Conseiller à la tête du dicastère des finances. Le Groupe UDC souhaite tout de même attirer l'attention du Conseil communal sur les investissements encore disponibles déjà votés lors des exercices précédents pour un montant de 9,7 millions, ainsi que sur l'état de la dette qui préoccupe. Nous avons également constaté des sommes conséquentes d'impôts non payés. Le Groupe UDC a également pris note des explications du Conseil communal par rapport à la hausse d'impôt proposée l'année passée. La prochaine réforme sur la fiscalité des entreprises, indispensable pour l'attractivité économique de notre commune, de notre canton et de notre pays, touchera évidemment les rentrées fiscales des sociétés sur le court et le moyen terme. Cependant, au vu du développement du MIC et du développement prochain de la zone des Falaises, le Groupe UDC se montre optimiste. Ces zones industrielles devraient et ont déjà commencé à attirer de nouvelles sociétés qui permettront d'accroître les rentrées fiscales dans notre commune. Il faudra en parallèle être vigilant dans la gestion de la croissance démographique, sans quoi des coûts conséquents retomberont sur notre commune. Le Groupe UDC réédite ses remerciements au Conseil communal et continue à l'encourager dans sa recherche d'économies.

La Présidente passe en revue, chapitre par chapitre, page par page, **les comptes de fonctionnement et d'investissements**. Lors de chaque intervention, il est demandé de préciser la page ainsi que le numéro de compte.

Examen des comptes de fonctionnement et d'investissements

Comptes de fonctionnement, récapitulatifs - pages 1 à 3

Pas de remarque.

0. Administration - pages 4 à 6

Pas de remarque.

1. Ordre public - pages 6 à 8

Pas de remarque.

2. Enseignement et formation - pages 9 à 11

Pas de remarque.

3. Culture, loisirs, sports - pages 11 à 13

Compte 30.352.00, page 11

Comme il n'a pas trouvé d'explications dans les commentaires au sujet de ce montant, M. Jacques KUENLIN (PDC) souhaite avoir des informations.

Intervention de J. KUENLIN

M. Eric ROMANENS explique qu'il s'agit d'un montant demandé par l'Agglomération, représentant la participation à la promotion culturelle. C'est ce qu'on nomme une dépense liée. Il précise que toutes les explications

Réponse du Conseil communal

relatives à la participation communale à l'Agglomération figurent en page 49 des comptes.

4. Santé - page 13

Pas de remarque.

5. Affaires sociales - pages 14 à 16

Pas de remarque.

6. Transports et communications - pages 16 à 18

Pas de remarque

7. Protection et aménagement environnement - pages 18 à 21

Pas de remarque.

8. Economie - page 21

Pas de remarque.

9. Finances et impôts - pages 22 à 24

Pas de remarque.

Compte de fonctionnement 2015 par natures - pages 24 à 27

Pas de remarque.

Comptes des investissements, récapitulatif - page 29

Pas de remarque.

Comptes des investissements, détails - pages 30 à 34

Pas de remarque.

Bilan au 31 décembre 2015 - pages 36 à 37

Pas de remarque.

Liquidités - page 38

Pas de remarque.

Etat des dettes à moyen et long terme - page 39

Pas de remarque.

Engagements conditionnels ou garanties au 31 décembre 2015 - page**40**

Pas de remarque.

Etat des investissements à fin 2015 – pages 42 à 46

Pas de remarque.

La Présidente soumet au vote les comptes 2015 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés. ***Intervention de la Présidente***

A la majorité évidente, sans opposition, les comptes 2015 de fonctionnement et d'investissements sont approuvés, tels que présentés. ***Décision***

La Présidente passe en revue, chapitre par chapitre, page par page, le rapport de gestion 2015. ***Examen du rapport de gestion***

Chapitre 1 – Administration générale, information, gestion du patrimoine et agglomération – pages 11 à 28

M. Jacques KUENLIN (PDC) revient sur la somme de 215'000 francs que la commune verse à l'Agglomération pour la culture. Il constate qu'une seule société marloise, la Gérinia, a pu bénéficier d'un subside de 10'000 francs de l'Agglomération. Il aimerait comprendre pour quelle raison d'autres sociétés marloises ne peuvent pas profiter de tels subsides. Est-ce un problème d'information ? M. KUENLIN demande que les représentants de Marly à l'Agglo défendent ces sociétés.

***Question de
J. KUENLIN***

M. Jean-Pierre HELBLING explique que ces subsides sont versés sur la base d'un règlement strict, établi par le Conseil d'agglomération. La Commission culturelle analyse toutes les demandes ; si elles ne correspondent pas aux critères de ce règlement, elles sont refusées. Au sujet de la Gérinia, M. HELBLING indique que l'organisation de son concert était conjointe à celui d'un groupe de chanteurs professionnels. Même si cette demande n'était pas tout à fait conforme au règlement, il l'a appuyée et obtenu le versement d'un montant de 10'000 francs.

***Réponse du
Conseil communal***

M. Jacques KUENLIN (PDC) aimerait connaître le nombre de sociétés marloises ayant fait parvenir une demande de subvention à l'Agglo. De plus, il estime que le règlement de l'Agglomération devrait être distribué à toutes les sociétés marloises, afin qu'elles soient complètement informées.

***Question de
J. KUENLIN***

M. Jean-Pierre HELBLING répond qu'il peut se renseigner au sujet du nombre de demandes des sociétés de Marly. Pour ce qui est du règlement, il précise qu'il est disponible sur le site internet de l'Agglomération. C'est un document public. M. HELBLING propose de faire parvenir le lien y relatif par le biais de son prochain bulletin d'information.

***Réponse du
Conseil communal***

Chapitre 2 – Affaires sociales et santé publique – pages 29 à 36

Pas de remarque.

Chapitre 3 – Culture, sports, loisirs, parcs et sentiers, jeunesse, sociétés et bibliothèque – pages 37 à 55

Pas de remarque.

Chapitre 4 – Sécurité – pages 56 à 70

Pas de remarque.

Chapitre 5 – Eaux, épuration, cours d'eau, naturalisations – pages 71 à

85

Pas de remarque.

Chapitre 6 – Enseignement et formation - pages 86 à 95

Au nom du Groupe PDC, M. Pascal BONGARD indique qu'avec l'entrée en vigueur en 2015 de la nouvelle loi scolaire cantonale et son règlement d'application au 1^{er} août 2016, le fonctionnement des écoles primaires du canton se trouve quelque peu modifié. Les nouvelles normes ont pour but de transformer les écoles primaires en de véritables entités autonomes gérées exclusivement par des responsables d'établissement qui en ont la charge et la responsabilité, à l'instar de ce qui se vit dans les CO. Dans cette tâche, la loi prévoit qu'ils doivent être soutenus par les communes qui mettent à leur disposition matériel et ressources administratives nécessaires au bon fonctionnement de leur établissement.

***Intervention de
P. BONGARD***

Le Groupe PDC a pris connaissance dans le rapport de gestion 2015 que, en conformité avec la nouvelle teneur de la loi, le Conseil communal avait décidé de dissoudre sa Commission scolaire. En revanche, il ne trouve aucun renseignement sur d'éventuelles modifications d'ordre organisationnel prises à Marly dans le but de respecter l'esprit de la nouvelle loi. Aussi, le Groupe PDC souhaite savoir quelles mesures à court et moyen terme sont envisagées par le Conseil communal dans le but de permettre aux responsables d'établissement d'exercer leur mandat tel qu'il est prévu par la loi. La démarche est essentielle à plus d'un titre. Il ne s'agit pas seulement d'être en conformité avec la loi, mais encore d'assurer un transfert des moyens, du savoir-faire et du leadership vers les responsables d'établissement, transfert qui est essentiel à leur motivation, partant à leur volonté de travailler chez nous. Peut-être s'agira-t-il finalement également de réaliser l'une ou l'autre diminution de charges devant être assumées par l'Etat.

Persuadé que la transition doit être amorcée dès à présent, comme l'a par exemple déjà entrepris la ville de Fribourg, le groupe PDC souhaite obtenir des réponses claires dès la prochaine séance du Conseil général dans ce domaine, de manière à pouvoir aborder en toute sérénité les séances de décembre consacrées au budget.

Mme Françoise SAVARY précise qu'elle donnera un état des lieux détaillé sur la nouvelle loi scolaire sous le point 4 de l'ordre du jour. Elle tient toutefois à préciser ici que les cycles d'orientation ne sont pas autonomes, puisque, au Cycle d'orientation de Marly par exemple, il existe un poste d'administrateur et un comité de direction. Selon Mme SAVARY, il n'y aura jamais d'école primaire totalement autonome. La ville de Fribourg a d'ailleurs

***Intervention du
Conseil communal***

déjà pris l'option de maintenir son service des écoles. Comme les communes ont jusqu'en 2018 pour être à jour avec cette nouvelle loi scolaire, Mme SAVARY ne pense pas pouvoir donner des réponses claires lors de la prochaine séance du Conseil général. Elle explique que les grandes communes se sont rassemblées pour réfléchir à ce système, car la loi présentée a quelque peu oublié le service des écoles dont elles disposent.

Chapitre 7 – Edilité, forêts et sentiers, cimetière – pages 96 à 102

Pas de remarque.

Chapitre 8 – Finances et impôts – pages 103 à 114

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Aménagement du territoire, constructions, environnement, transports et énergie – pages 115 à 120

Pas de remarque.

La Présidente soumet au vote le rapport de gestion 2015 tel que présenté.

Intervention de la Présidente

A l'unanimité, le rapport de gestion 2015 est accepté par le Conseil général.

Décision

Au vote final, le message 01-16 relatif aux comptes 2015 et au rapport de gestion 2015 est accepté à la majorité évidente, avec une abstention.

Décision

3. Adoption du nouveau règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires (message 02-16)

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

Intervention de la Présidente

Mme Françoise SAVARY explique que la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire entre en vigueur le 1^{er} août prochain. Pour la commune de Marly, cela implique la mise à jour du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires. Ce nouveau règlement est basé sur le modèle du Service des communes et a subi un examen préalable du Service de la santé publique et du Service des communes. Le changement principal découle d'une jurisprudence et la conséquence est l'obligation de subventionner les frais de contrôles et les soins dentaires, à l'exclusion des traitements orthodontiques, de tous les élèves en âge de scolarité fréquentant aussi bien le dentiste scolaire qu'un dentiste privé. L'aide financière sera octroyée, pour autant que les revenus annuels bruts cumulés du ménage n'excèdent pas Fr. 80'000.- pour une famille d'un enfant et Fr. 90'000.- pour une famille dès deux enfants, à

Intervention du Conseil communal

l'exception des frais qui feraient l'objet de prestations allouées par des tiers. Après plusieurs schémas, Mme SAVARY indique qu'une procédure de remboursement d'aide financière a été définie, qui évite une surcharge administrative. Tous les parents seront informés en début d'année scolaire sur la procédure et les documents à présenter pour la demande de subside. Ce sont donc les parents concernés qui en feront la demande dans les trois mois qui suivent la facture.

En parallèle, Mme SAVARY note aussi que, suite à l'annonce de la fermeture du cabinet dentaire scolaire par le canton, le Conseil communal a décidé de maintenir un service dentaire scolaire en mandatant un dentiste privé. Avec ce mandat, ce sera le dentiste qui facturera directement aux parents et non plus le service des finances, d'où là aussi un gain de temps. Les tractations sont en cours et, à la rentrée scolaire, le cabinet dentaire sera fonctionnel.

En ce qui concerne la charge financière, Mme SAVARY relève que le service des finances a fait une projection chiffrée des données de 2014 et 2015. Avec le nouveau règlement, Mme SAVARY note une diminution de la charge d'aide financière octroyée par la commune pour les enfants fréquentant le cabinet du dentiste scolaire. La part d'aide de financement des élèves fréquentant les dentistes privés est pour l'instant inconnue, car il faudra réaliser un exercice comptable pour connaître la charge réelle.

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine LAGO indique que la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire (LMDS) implique une adaptation du règlement relatif à la participation de la commune quant aux frais de traitements dentaires scolaires. La commune de Marly présente ainsi à son Conseil général un nouveau règlement qu'elle lui recommande d'accepter.

***Préavis de la
Commission financière***

La Commission financière est bien sûr favorable à la mise à jour du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires, règlement qui doit être conforme au droit cantonal. Elle s'est penchée sur son contenu, en regard de l'ancien règlement, et observe les éléments suivants :

- Le libre choix du praticien.
- Un point compensé et une augmentation du pourcentage de la participation communale au financement des soins dentaires.

Mais aussi :

- Seuls les parents des élèves domiciliés sur le territoire et qui se trouvent dans une situation économique modeste ont la possibilité de demander une participation financière.
- Un abandon du système « arrosoir » et un abandon de la prise en charge de la totalité des frais de contrôle par la commune.

Tenant compte de ce qui précède et des explications remises par la Commune sur ce thème, compte tenu aussi du peu d'enjeux financiers ainsi que du gain en matière de travail administratif de refacturation que ce changement de règlement permet, les membres de la Commission financière se positionnent, à l'unanimité, favorablement en faveur de ce nouveau règlement.

La Présidente passe en revue, article par article, le nouveau règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires. **Examen du règlement**

Article 1^{er} – But et champ d'application

Pas de remarque

Article 2 – Aide financière de la commune

Pas de remarque.

Article 3 – Modalités d'application

Pas de remarque.

Article 4 – Voies de droit

Pas de remarque.

Article 5 – Abrogation des dispositions antérieures

Pas de remarque.

Article 6 (recte 7) – Entrée en vigueur

Pas de remarque.

La Présidente soumet au vote le message 02-16 relatif à l'adoption du nouveau règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires, qui est accepté à l'unanimité. **Décision**

4. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

***Intervention du
Conseil communal***

Fête nationale 2016

M. Eric ROMANENS précise que, cette année, la Fête nationale se déroulera à Marly, dans le cadre de l'entente qui existe avec les communes du plateau du Mouret, à savoir Ependes, Le Mouret et Ferpicloz. Cette fête aura lieu le 31 juillet 2016, à la Patinoire Jean-Tinguely. Ce lieu est en effet suffisamment vaste et est couvert. Il ne sera dès lors pas nécessaire de louer une cantine, ni de la monter et de la démonter, travail qui nécessite l'engagement de plus de 15 personnes.

Exposition à la Patinoire Jean-Tinguely

Du 8 juillet au 7 août, M. ROMANENS indique que la patinoire sera occupée par une exposition en mémoire des 25 ans de la disparition de Jean Tinguely et des 80 ans de Jo Siffert. Cette exposition est mise en place par l'artiste et ami de Jean Tinguely, M. René Progin. On pourra y voir les œuvres de Jean Tinguely, des voitures de course ayant appartenu à Jo Siffert, des voitures de course actuelles, ainsi les casques de formule 1 peints par l'artiste Willy Richard.

Promotions civiques

Elles auront lieu, toujours à la patinoire Jean-Tinguely, le vendredi 15 juillet à 17h30. Tous les Conseillers généraux qui le désirent sont évidemment les bienvenus à cette cérémonie durant laquelle un diplôme est remis à chaque nouveau citoyen de Marly. M. ROMANENS annonce également la présence de M. Jacques Deschenaux, ancien commentateur sportif et spécialiste de Formule 1, qui expliquera aux jeunes la Formule 1 de l'époque et celle d'aujourd'hui.

Nouvelle loi scolaire

Mme Françoise SAVARY donne quelques informations sur la mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire.

Intervention du Conseil communal

1er août 2015 :	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur de la loi scolaire • Suppression (du statut d'autorité scolaire) des commissions scolaires • Entrée en fonction des RE selon nouvelles dispositions légales (personnel administratif)
1er janvier 2016 :	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle répartition Etat-communes des frais de traitement des enseignants et des services auxiliaires scolaires (50%-50%) • Reprise par l'Etat des frais de traitement des RE, des directeurs CO, des inspecteurs • Reprise par l'Etat des frais des moyens d'enseignement reconnus
1er août 2016 :	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur du règlement d'exécution de la loi scolaire • Entrée en vigueur de la nouvelle année administrative du 1er août au 31 juillet. (Jusqu'à présent du 1^{er} septembre au 31 août)
1er août 2018 :	<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinition des cercles scolaires • Reprise par les communes des frais des transports scolaires • Mise à jour des ententes intercommunales, règlements scolaires • Mise en œuvre du conseil des parents

Une incidence concrète de la nouvelle loi scolaire a été la dissolution de la commission scolaire, puisque la nouvelle législation ne lui reconnaît plus aucun statut d'autorité scolaire locale. Selon la nouvelle loi scolaire, à l'article 61, Mme SAVARY cite « *lorsqu'un cercle scolaire primaire est constitué de plusieurs communes, celles-ci collaborent en concluant une*

entente intercommunale ou en constituant une association de communes ».

De ce fait, la collaboration intercommunale en matière scolaire sera assurée à l'avenir par un comité intercommunal scolaire, comité composé de quatre Conseillers communaux de Marly soit, pour cette législature, Mme Mary Claude PAOLUCCI, MM. Jean-Pierre HELBLING, Jean-Pierre OERTIG, et elle-même qui assume la fonction de Présidente. Ce comité comprendra également un Conseiller communal de chacune des deux autres communes, à savoir, pour Pierrafortscha, M. Jean-Luc KUENLIN, et pour Villarsel-sur-Marly, M. Luc DEGLISE. La responsable du service des écoles, Mme Véronique Marchon, ainsi que les deux responsables d'établissement en seront membres.

Le comité s'est attelé à mettre la convention intercommunale relative au cercle scolaire à jour. La nouvelle convention entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Une fois posés la définition de l'organisation générale du cercle et le cadre de fonctionnement du comité intercommunal scolaire, les responsables d'établissement seront intégrés au comité et nous pourrons alors réviser le règlement scolaire, mettre en place le ou les conseils de parents d'élèves, etc.

LS du 23 mai 1985, Art. 54, al. 2	LS du 9 septembre 2014, Art. 57, al. 2
Dans leur activité de gestion, elles doivent notamment :	Dans leur activité de gestion, elles doivent notamment :
a) édicter un règlement scolaire local ;	a) édicter un règlement scolaire ;
b) acquérir, construire ou louer les locaux scolaires et les entretenir ;	b) mettre à disposition les locaux et installations scolaires, les équiper, les entretenir et en assurer la gestion courante ;
c) fournir aux maîtres et aux élèves le matériel scolaire nécessaire ;	c) <i>engager le personnel administratif et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement ;</i>
d) pourvoir au transport des élèves ;	d) procurer aux élèves et au corps enseignant le matériel et les fournitures nécessaires ;
e) créer et entretenir une bibliothèque scolaire ;	e) créer et gérer une bibliothèque ou en permettre facilement et gratuitement l'accès aux élèves ;
f) organiser l'année scolaire.	f) approuver l'organisation de l'année scolaire ;
	g) pourvoir au transport des élèves ;
	<i>h) proposer un accueil extrascolaire des élèves, conformément à la législation spéciale, en portant une attention particulière au transport.</i>

Le 1^{er} août 2016, le règlement d'application de la nouvelle loi scolaire entre en vigueur. Ce nouveau règlement d'application de la loi scolaire a été transmis aux communes par la Direction de l'instruction publique en date du 19 avril 2016 et les dernières décisions relatives au cahier des charges des responsables d'établissement viennent tout récemment d'être prises. Selon

la teneur de ce cahier des charges, les activités de conduite pédagogique, de conduite du personnel enseignant, de participation à des groupes de travail ou à des commissions, ainsi que celles de communication représentent plus ou moins le 75% du taux d'activité d'un responsable d'établissement. Sachant que le responsable d'établissement est appelé à décider des mesures de soutien octroyées aux élèves et compte tenu du déploiement du concept d'enseignement spécialisé, il est clair que la charge de travail n'est pas appelée à diminuer. Or, si l'on s'en réfère aux responsables d'établissement, leur charge de travail est disproportionnée en regard du taux d'activité qui leur est dévolu. Le premier constat de Mme SAVARY est que la demande des responsables d'établissement va vers un soutien administratif communal accru.

La suite des travaux relatifs au nouveau cadre législatif s'envisage comme suit :

- clarification des points législatifs laissant matière à interprétation et vérification de l'adéquation de l'ensemble des procédures actuellement pratiquées, en collaboration avec les responsables d'établissement pour aboutir à la
- définition claire du cadre de collaboration service des écoles/responsables d'établissement
- mise à jour du règlement scolaire
- constitution des conseils de parents

Mme SAVARY indique encore que M. Dominique Brulhart a démissionné de son poste de responsable d'établissement à Grand-Pré. Il convient donc de laisser le nouveau responsable d'établissement prendre ses repères et le comité intercommunal reprendra ses séances en octobre pour la suite de la mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire.

Mme SAVARY relève d'emblée que les obligations légales faites aux communes (art. 57 LS) n'ont pas fondamentalement changé. Deux nouvelles obligations sont mentionnées (points c et h), que Marly remplit depuis de longue date.

En parallèle à ces démarches, Mme SAVARY note que le service des écoles va bien sûr poursuivre ses autres activités habituelles.

5. Divers

M. Claude BIELMANN (MV) revient sur la demande faite par Mme Deborah ARNAUD à M. Eric ROMANENS, en fin d'année passée. Celui-ci avait promis, dans la mesure du possible, d'établir un tableau des charges et recettes concernant le FC Marly. M. BIELMANN souhaite avoir des nouvelles à ce sujet.

***Intervention de
C. BIELMANN***

M. Eric ROMANENS rappelle qu'il existe 59 sociétés à Marly ; s'il doit extrapoler tout ce qui est donné à chacune d'elles, cela va occasionner un travail considérable. M. ROMANENS déclare qu'il est bien évident que le FC utilise en grande partie les installations sportives de la Gérine, mais il n'est pas le seul. Dans la mesure du possible, M. ROMANENS répète qu'il va voir ce qu'il peut faire, mais il ne s'engage pas forcément à donner des chiffres très précis. Pour clore le sujet, il ajoute encore qu'il est bien certain qu'il n'engagera pas du personnel supplémentaire pour effectuer ce genre de petits calculs.

***Réponse du
Conseil communal***

M. BIELMANN (MV) se dit désolé, mais c'est exactement la même réponse que celle donnée en décembre 2015. Il souhaite maintenant que les promesses émises soient tenues.

***Intervention de
C. BIELMANN***

Mme Line WIDMER-COMMENT annonce qu'une séance pour les nouveaux Conseillers généraux a été fixée au 30 juin 2016, à 18h30, afin de leur donner des informations sur le Conseil général. Cette séance durera environ 1h30 et est uniquement destinée aux nouveaux Conseillers généraux. Une convocation sera adressée prochainement par M. MONTELEONE.

***Intervention de la
Présidente***

Durant le mois de septembre, la Présidente indique qu'une sortie du Conseil général et du Conseil communal sera organisée. Son choix s'est porté sur le site du Marly Innovation Center. En effet, beaucoup de choses s'y passent ; outre le plan d'aménagement, il y a aussi près de 100 entreprises avec plus de 350 emplois qui s'y sont installées. Le but est d'avoir une petite présentation de différentes entreprises, de pouvoir en visiter quelques-unes et de pouvoir passer un moment convivial. La date sera communiquée ultérieurement.

***Intervention de la
Présidente***

La parole n'étant plus demandée, Mme Line WIDMER-COMMENT remercie le Conseil communal pour l'immense travail effectué. Elle remercie également les membres du Conseil général pour la bonne tenue de cette séance.

Clôture

Ses remerciements vont également à M. BUSSARD et à son équipe pour la mise en place de la buvette et de la salle.

Mme WIDMER-COMMENT souhaite à tous une bonne fin de soirée et de belles vacances ensoleillées.

La Présidente clôt la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Line WIDMER-COMMENT

Luc MONTELEONE

Annexe : comptes 2015, page 3 rectifiée.